



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ

N° Spécial

11 Avril 2018

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 11 Avril 2018

SOMMAIRE

Avis	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL/BRGE/ CDAC N° 2018-059	05.04.2018	Avis relatif à la demande d'autorisation de création d'un point de retrait Drive E. Leclerc de 240m2 de surface de vente au 270, avenue Napoleon Bonaparte (angle du boulevard Marcel Pourtout) à Rueil Malmaison.	3

Avis DCL-BRGE-CDAC n°2018-059 du 5 avril 2018 relatif à la demande d'autorisation de création d'un point de retrait Drive E. Leclerc de 240m2 de surface de vente au 270, avenue Napoleon Bonaparte (angle du boulevard Marcel Pourtout) à Rueil Malmaison.

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE
D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
DES HAUTS-DE-SEINE**

- AUX** termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 5 avril 2018 ;
- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n°2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2018-31 du 20 février 2018 fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine ;
- VU** la demande d'autorisation de création d'un point de retrait Drive E. Leclerc de 240m2 de surface de vente au 270, avenue Napoleon Bonaparte (angle du boulevard Marcel Pourtout) à Rueil Malmaison, reçue dans mes services le 9 février 2018 et enregistrée sous le numéro 92.18.01 ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 28 février 2018, fixant la composition de la commission départementale d'aménagement commercial chargée d'examiner la demande susvisée ;
- VU** le rapport d'instruction présenté par la Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement ;

Après qu'en aient délibéré les membres :

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;

Mme Monique BOUTEILLE, représentant M. Patrick OLLIER, maire de Rueil-Malmaison ;

Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;

M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;

M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. Jacques FRANQUET, représentant M. Olivier DELAPORTE, maire de la Celle-Saint-Cloud ;
M. Olivier DELOURME, association Environnement 92 ;
M. Gérard SCHREPFER, association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret.

Assistés des représentants de l'Administration :

- Mme Véronique MONSENEGO, DRIEA
- M. David DECHAVANNE, DRIEA
- M. Sébastien MAURICE, bureau de la réglementation générale et des élections
- M. Didier BITAUX, bureau de la réglementation générale et des élections

Considérant que ce projet consiste en la création d'un point de retrait permanent comprenant un parking d'accès à ciel ouvert et une serre qui abrite 9 pistes de ravitaillement ;

Considérant que ce projet est compatible avec le plan local d'urbanisme ;

Considérant que la desserte routière est de très bonne qualité et que le prolongement de la ligne T1 du Tramway devrait améliorer la desserte du site par les transports en commun ;

Considérant que ce projet constitue une alternative aux modes traditionnels de consommation et devrait apporter un confort d'achat aux futurs usagers ;

La Commission procède au vote.

Ont voté pour la réalisation du projet :

M. André MANCIPOZ, représentant M. Patrick DEVEDJIAN, président du Conseil départemental ;
Mme Monique BOUTEILLE, représentant M. Patrick OLLIER, maire de Rueil-Malmaison ;
Mme Nathalie FANFANT, représentant M. Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris ;
M. Alain BORTOLAMEOLLI, représentant M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne ;
M. Rachid TAYEB, représentant M. Patrick JARRY, maire de Nanterre ;
M. Jacques FRANQUET, représentant M. Olivier DELAPORTE, maire de la Celle-Saint-Cloud.

S'est abstenu :

M. Gérard SCHREPFER, Association Léo Lagrange défense des consommateurs à Levallois-Perret.

A voté contre le projet :

M. Olivier DELOURME, association Environnement 92.

Absents :

Mme Valérie PECRESSE, présidente de la Région Ile-de-France ;

M. Jean-Sébastien SOULE, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine ;

M. Pierre BECK, association UFC Que Choisir ;

M. Michel MOUY, personnalité qualifiée représentant le département des Yvelines.

La commission départementale d'aménagement commercial des Hauts-de-Seine donne un avis favorable à la demande déposée par la SCI NICOLA ET ASSOCIES, relative à la création d'un point de retrait Drive E. Leclerc de 240m² de surface de vente, soit 9 pistes, au 270, avenue Napoleon Bonaparte (angle du boulevard Marcel Pourtout) à Rueil Malmaison.

Nanterre, le 5 avril 2018

**Pour le Préfet, et par délégation,
La sous-préfète chargée de mission
pour le développement économique
et l'emploi**

Isabelle HERRERO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>